

Les Grands Chantiers de l'ANESRS : vers une gouvernance renouvelée de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Haïti – Note explicative

Evens Emmanuel et Jacques Abraham

Le 27 février 2026, dans le cadre des travaux du Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (CESRS), une communication intitulée « Les Grands Chantiers de l'ANESRS » a présenté la feuille de route opérationnelle de l'Agence Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ANESRS), instituée par les décrets du 11 mars 2020 et rendue effective par l'arrêté du 18 décembre 2025 (Le Moniteur, Spécial n° 72, 30 décembre 2025). Ce texte propose une synthèse scientifique de cette communication, articulée autour du diagnostic du système, des cinq missions fondamentales de l'ANESRS, des huit axes de promotion de la recherche, du dispositif de financement adossé au Fonds National de Recherche (FNR) et de la stratégie de science ouverte et de coopération internationale portée par le CESRS. L'objectif est d'offrir à la communauté scientifique haïtienne et à ses partenaires internationaux un document de référence, déposé en accès libre sur Zenodo, ResearchGate, HAL et Google Scholar.

1. Contexte institutionnel

L'ANESRS trouve son fondement juridique dans (la loi constitutionnelle de mai 2011) et dans trois décrets publiés au (Le Moniteur), journal officiel de la République d'Haïti (l'article 211 créant l'organisme chargé de la régulation et du contrôle de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le décret portant organisation, fonctionnement et modernisation de l'enseignement supérieur, le décret portant organisation et fonctionnement de l'ANESRS elle-même). La nomination des sept membres du CESRS, actée par l'arrêté du 18 décembre 2025, a été suivie de leur installation officielle le 14 janvier 2026 (Aubin & Castil, 2026). Cette séquence institutionnelle, que Saint-Cyr (2026) qualifie de moment où « il ne s'agit plus seulement de poser des diagnostics, mais d'agir », inscrit le CESRS dans une double mission de régulation et de refondation, telle que l'analysent également Aubin (2026) et Demero (2026) dans leurs travaux respectifs sur la responsabilisation et la gouvernance universitaires en Haïti.

2. Diagnostic succinct du système

L'état des lieux présenté s'appuie sur les données du rapport sur la recherche de la CORPUHA (Emmanuel et al., 2020) et de l'UNESCO (2021) : plus de 200 institutions d'enseignement supérieur, dont 179 reconnues par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle ; un investissement en recherche et développement limité à 0,08 % du produit intérieur brut, très en deçà de la moyenne latino-américaine de 0,65 % et de la cible fixée par l'Objectif de développement durable 9.5, soit 1 % (Aubin & Castil, 2026) ; une production scientifique cumulée de 883 articles indexés entre 1900 et 2017, dont 80 % en co-publication avec des chercheurs étrangers, révélant une

dépendance structurelle aux collaborations externes qu'Abraham (2026) rattache à une forme plus large de dépendance épistémique du savoir produit sur et par Haïti. À ces contraintes s'ajoutent une identité numérique scientifique embryonnaire, avec seulement vingt-six chercheurs affiliés à la CORPUHA détenteurs d'un identifiant ORCID, et des infrastructures universitaires affaiblies, dont près de 80 % furent endommagées par le séisme de 2010.

3. Vision stratégique et axes prioritaires

La communication décline cinq missions fondamentales assignées à l'ANESRS par le décret du 11 mars 2020 : (i) la réglementation et la supervision des établissements, (ii) l'assurance qualité, (iii) la promotion de la recherche scientifique, (iv) l'intégration dans les réseaux internationaux, et (v) le pilotage stratégique du système. Ces missions rejoignent le cadre théorique du modèle hybride de gouvernance universitaire proposé par Lumarque (2025), qui, dans l'ouvrage collectif dirigé par Demero, Theus et Jean Claude (2025), plaide pour une conciliation entre collégialité académique et gestion managériale adaptée aux réalités caribéennes ; ce modèle est également mobilisé par Demero (2026) pour analyser la gouvernance universitaire haïtienne contemporaine.

Huit axes opérationnels traduisent ces missions en plan d'action. Le premier vise la visibilité internationale, avec une intégration projetée des universités haïtiennes au classement Times Higher Education dès 2027. Le deuxième porte sur les partenariats institutionnels avec l'Agence Universitaire de la Francophonie, l'Institut de Recherche pour le Développement et la National Science Foundation. Le troisième relève de la diplomatie scientifique, articulée avec le CONACYT, la CAPES, le CAMES et le Center for Science Diplomacy de l'AAAS.

Le quatrième axe porte sur le soutien aux revues scientifiques nationales, à travers un inventaire systématique des revues existantes, la création de sites web pour les revues approuvées, l'attribution d'identifiants numériques d'objet (DOI) via Crossref, l'intégration de collections institutionnelles dans l'archive HAL, l'adhésion à la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA) et le recours à des évaluateurs reconnus dans le Web of Science. Le cinquième axe vise la valorisation de la production étudiante par l'octroi de subventions à la publication d'articles de vulgarisation scientifique issus des mémoires soutenus dans les universités reconnues, mécanisme destiné à accroître la visibilité de la recherche de premier et de deuxième cycles tout en consolidant une culture de diffusion scientifique dès la formation initiale.

Le sixième axe, le Programme Jeunes Équipes de Recherche (JER), transpose au contexte haïtien un dispositif éprouvé de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) de la France. Une JER associe un doctorant engagé dans une thèse de quatre ans, avec un objectif de trois publications dans des revues indexées, deux étudiants de master tenus de publier chacun un article indexé, et huit étudiants de licence produisant collectivement quatre articles de vulgarisation scientifique, l'ensemble étant placé sous l'encadrement de chercheurs expérimentés et adossé à au moins un laboratoire étranger partenaire. L'appellation « jeune équipe » désigne la récence de la constitution du collectif de recherche et non l'âge de ses membres. L'objectif stratégique poursuivi est de structurer des équipes cohésives susceptibles de devenir des centres d'excellence, afin de prévenir la fuite des cerveaux en ancrant les talents nationaux dans des réseaux

scientifiques à la fois locaux et internationaux, une préoccupation que Lumarque (2025) situe au cœur de la question « quelle recherche scientifique pour quelle société caribéenne ? ».

Le septième axe concerne le développement d'infrastructures numériques de recherche, avec la création de portails HAL propres aux universités haïtiennes et l'établissement de partenariats d'accès à des bases documentaires internationales telles que JSTOR, Research4Life, le Web of Science et Scopus. Le huitième axe, relatif à la gouvernance scientifique, prévoit la nomination d'un Conseil scientifique international et l'élaboration du Plan National de Développement de la Recherche Scientifique (PNDRS 2026-2035), aligné sur les Objectifs de développement durable 4 et 9 (Aubin & Castil, 2026).

4. Financement et gouvernance de la recherche

Le Fonds National de Recherche (FNR), doté d'un objectif de quinze millions de dollars américains par an, constitue le levier financier central du PNDRS. Sa stratégie de financement hybride combine la rétention de 1 % à 3 % de l'aide publique au développement, des partenariats public-privé et philanthropiques mobilisant la diaspora, ainsi que l'accès aux fonds multilatéraux de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement et de l'UNESCO (Aubin & Castil, 2026). Ce dispositif répond directement aux limites identifiées par Emmanuel et al. (2020), cités dans Aubin et Castil (2026), quant à l'absence chronique de financement dédié à la recherche dans les institutions haïtiennes.

5. Science ouverte et coopération internationale

La stratégie nationale de science ouverte vise un objectif de 100 % d'accès libre d'ici 2030 via la future Plateforme Nationale d'Open Science, adossée à l'archive HAL du CNRS comme référentiel national. Sur le plan de la coopération, le laboratoire international commun CARIBACT, codirigé par l'Université d'État d'Haïti et le laboratoire Géoazur (France) avec le soutien de l'Institut de Recherche pour le Développement, illustre la capacité d'Haïti à s'affirmer comme pôle scientifique régional sur les risques naturels et la variabilité climatique caribéenne. Cette dynamique s'inscrit dans les trois principes de partenariat équitable défendus par le CESRS : horizontalité et co-construction des connaissances, engagement institutionnel diversifié, équité dans la distribution des ressources et de la propriété intellectuelle.

6. Conclusion

Les Grands Chantiers de l'ANESRS, présentés le 27 février 2026, esquissent une trajectoire de refondation de l'enseignement supérieur haïtien fondée sur la régulation institutionnelle, la souveraineté scientifique et l'insertion équitable dans les réseaux internationaux de production du savoir. Comme le souligne Aubin (2026), le passage de l'espérance suscitée par la création du CESRS à la responsabilité effective de sa mise en œuvre conditionnera la crédibilité durable de cette réforme.

Références bibliographiques

Abraham, J. (2026). *Concevoir l'accès, l'exclusion et les inégalités scolaires structurelles autrement*. InfosNation - Espace Sciences et Société, 3 février 2026. <https://infosnation.com/concevoir-lacces-l'exclusion-et-les-inegalites-scolaires-structurelles-autrement/>

- Aubin, Q. (2026). *De l'espérance à la responsabilité : l'ANESRS comme levier de promotion de la recherche scientifique et du transfert de connaissances en Haïti*. In Espace Sciences et Société - InfosNation (Vol. 2, n° 2). Zenodo. <https://doi.org/10.5281/zenodo.21224016>
- Aubin, Q., & Castil, J. W. (2026). *Le rôle central de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans le développement d'Haïti*. InfosNation - Espace Sciences et Société, 14 janvier 2026. <https://hal.science/hal-05464291>
- Demero, V. (2026). *Gouvernance universitaire et assurance qualité dans l'enseignement supérieur : Enjeux, comparaisons internationales et perspectives pour Haïti*. Espace Sciences et Société, 21 février 2026. <https://hal.science/hal-05522257>
- Lumarque, J. (2025). Quelle recherche scientifique pour quelle société caribéenne ? Pour un modèle hybride de gouvernance universitaire. Dans V. Demero, B. Theus, & P. M. Jean Claude (Dir.), *Gouvernance universitaire dans la Caraïbe* (pp. 135-165). Québec : Éditions INUFOCAD.
- République d'Haïti. (2020). Décret portant organisation de l'enseignement supérieur et de l'ANESRS. *Le Moniteur*, Spécial n° 11, 30 juin 2020.
- République d'Haïti. (2025). Arrêté nommant les membres du Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (CESRS). *Le Moniteur*, Spécial n° 72, 30 décembre 2025.
- Saint-Cyr, L. (2026). Discours prononcé à l'occasion de l'installation des membres du Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique - 14 janvier 2026. InfosNation - Espace Sciences et Société, 21 janvier 2026. <https://infosnation.com/23041-2/>

Les auteurs : Evens Emmanuel, PhD HDR, et Jacques Abraham, PhD, sont membres du Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (CESRS) de l'Agence Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ANESRS). Cet article de vulgarisation s'appuie sur l'article la régulation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Haïti : fondements théoriques et modèles internationaux, actuellement soumis à une revue scientifique pour publication après évaluation par les pairs. Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et n'engagent ni l'ANESRS ni le CESRS.